

# Garantie

# Yulbike



**1. Garantie du vélo :** Les nouveaux produits Yulbike sont garantis contre les défauts de fabrication et de matériaux pendant **1 an à compter de la date de livraison**. La garantie s'applique uniquement à l'acheteur original et n'est pas transférable.

**2. Garantie du système électrique :** Les composants électriques du vélo sont couverts par la **garantie générale de 1 an**, lorsqu'il s'agit d'un défaut de fabrication ou de matériaux. Les dommages causés notamment par une mauvaise recharge de la batterie, l'utilisation d'un chargeur non fourni par Yulbike ou l'installation de composants électriques non prévus à l'origine ne sont pas couverts.

**3. Garantie des composants :** Les pièces et composantes du vélo sont couvertes pendant **1 an** contre les défauts de fabrication et de matériaux. L'usure normale, les dommages résultant d'un accident, d'un mauvais entretien, d'une mauvaise utilisation, de modifications ou de l'installation de pièces non recommandées par Yulbike sont exclus de la garantie.

**4. Service après-vente :** Une **preuve d'achat est obligatoire** pour toute réclamation. Le client doit communiquer avec Yulbike afin d'obtenir un numéro d'autorisation de retour (RMA) et peut devoir fournir une description du problème ainsi que des photos ou vidéos. Si la pièce est reconnue comme admissible à la garantie après inspection, Yulbike effectuera les réparations nécessaires et **remboursera les frais d'expédition standard engagés pour retourner la pièce défectueuse**. Yulbike prendra également en charge l'expédition de la pièce réparée ou de remplacement.